

Version définitive

## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES, LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGÉS, AINSI QUE SUR LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE**

### **1. LE CONTEXTE LÉGISLATIF DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Le nouveau texte de cet article précise :

*Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

### **1. LE CADRE ECONOMIQUE ET FISCAL NATIONAL**

#### **1.1 Le cadre économique : « navigation en eaux agitées »<sup>1</sup>**

Le titre des prévisions économiques de la commission européenne pour la France, publiées le 13 février 2017, annonce : « La reprise se maintient malgré des incertitudes ». Cette reprise reste, néanmoins, très laborieuse. La prévision de croissance du gouvernement pour 2016 (1,5%) a été infirmée par le taux constaté en fin d'année (1,1%), qui était inférieur à celui de 2015 (1,2 %). La loi de finances pour 2017 (LF 2017) est basée de nouveau sur une hypothèse de croissance de 1,5 % mais la commission européenne prévoit 1,4%.

Les conséquences de cette faible croissance sont très visibles. Le taux de chômage descend très lentement d'un niveau historiquement élevé (2015 10,4 %, 2016 10,0 %, 2017 9,9 %, 2018 9,6 %) tandis que la dette exprimée en pourcentage du produit intérieur brut continue à se rapprocher petit à petit du seuil de 100% (2015 96,2 %, 2016 96,4 %, 2017 96,7 %, 2018 97,0 %).

---

<sup>1</sup>European Commission, *European Economic Forecast Winter 2017*, Brussels, February 2017.

La perspective concernant le déficit budgétaire de l'État s'est légèrement améliorée, la France devant passer sous la barre des 3 % de déficit en 2017 (2,9 %) pour la première fois depuis 2007 mais l'amélioration risque, selon la commission européenne, d'être de courte durée, la prévision actuelle pour 2018 étant un déficit de 3,1 %.

À l'arrière-plan de l'actualité économique, il y a quelques bonnes nouvelles qui méritent d'être soulignées. La croissance de 2016 a été riche en emplois, l'économie française ayant créé 191 700 emplois marchands en net, évolution en partie cachée, au niveau du chômage, par l'augmentation de la population active de 126 000 personnes. L'investissement des entreprises a aussi rebondi (+4,3%).

Le fait dominant de la situation économique est, néanmoins, l'actualité tout court. Les événements marquant de 2016 - le vote en faveur du Brexit, l'élection de Donald Trump, la résurgence de la Russie comme acteur géopolitique – ont créé un niveau d'incertitude quant au futur cadre politique et géopolitique qui était inimaginable il y a un an. Cette incertitude peut être amplifiée par les élections nationales (France, Pays Bas, Allemagne) ayant lieu dans l'Union européenne en 2017. Si elle perdure ou se transforme en instabilité, elle pèsera fortement sur l'activité économique.

En outre, la commission européenne rappelle comme toujours que ses prévisions sont « à politique constante » tandis que, à l'heure actuelle, la plupart des candidats à la présidence de la République préconisent des changements de politique économique et sociale radicaux, souvent associés au non-respect du cadre européen actuel.

Par conséquent, ce rapport sur les orientations budgétaires ne peut que souligner l'absence de visibilité concernant la situation économique et fiscale au-delà du mois de mai 2017. Les prévisions dont il fait état peuvent être bouleversées par des facteurs bien extérieurs au cadre municipal, notamment à partir de 2018. Comme dit la commission, nous naviguons en eaux agitées

## **1.2 La politique fiscale de l'État envers les collectivités locales**

La politique fiscale actuelle de l'État envers les collectivités locales comporte deux aspects principaux : la baisse des dotations de fonctionnement et le renforcement de la péréquation entre communes dites riches et pauvres afin de renforcer l'égalité territoriale.

### **1.2.1 La baisse des dotations de fonctionnement**

La loi de programmation des finances publiques 2014-2019 prévoyait une baisse des dotations de fonctionnement du bloc communal de deux milliards d'euros en 2017. Suite à l'engagement pris par le président de la République devant le congrès des maires, début juin 2016, de réduire de moitié cette

contribution du bloc communal au redressement des finances publiques pour 2017 et à sa traduction législative dans la LF 2017, la contribution des communes sera de 725 M€ et celle des EPCI à fiscalité propre de 310,5 M€.

### 1.2.2 Le renforcement de la péréquation

Depuis la révision constitutionnelle de 2003, la péréquation est un objectif de valeur constitutionnelle : l'article 72-2 de la Constitution dispose que « *La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales* ».

La loi de finances pour 2012 prévoyait une montée en charge progressive du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), instrument principal de la péréquation dite « horizontale » entre communes « riches » et « pauvres » pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€. <sup>2</sup>

Les communes « riches » ayant fait du lobbying, la loi de finances 2016 (LF2016) avait limité le montant du FPIC en 2016 à un milliard d'euros. La LF2017 gèle le FPIC à ce niveau, qui est inférieur de 150 M€ à la règle des 2%.

La péréquation verticale, pour sa part, devait connaître une réforme structurelle en 2017. En effet, la LF2016 établissait à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 une nouvelle façon plus équitable de calculer la Dotation globale de fonctionnement en remaniant profondément ses deux composantes, la Dotation forfaitaire et la Dotation de l'aménagement. Cette disposition législative a été abrogée par la LF2017.

En même temps, cependant, elle a considérablement renforcé la péréquation en faveur des communes rurales en augmentant la Dotation de solidarité rurale de 180 M€ ou de 14,5% pour atteindre le total de 1 422 M€. Plouguerneau sera pleinement bénéficiaire de cette mesure. <sup>3</sup>

Le principe semble aussi établi que dorénavant la Dotation de solidarité rurale augmentera du même montant que la Dotation de solidarité urbaine, comme cette année, au lieu d'augmenter du même pourcentage comme par le passé.

---

<sup>2</sup>Traditionnellement on distingue deux types de péréquation : la péréquation horizontale où il y a un transfert « direct » entre collectivités et la péréquation verticale où le mécanisme est descendant de l'État vers les collectivités. Au niveau communal, la péréquation horizontale date de 2012, année de la création du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Les communes « riches » contribuent au FPIC, les communes « pauvres », comme Plouguerneau, en sont bénéficiaires.

<sup>3</sup>Lors d'une conférence de presse, le 14 février 2017, suivant la traditionnelle réunion annuelle du Comité des finances locales pour statuer sur la répartition de la dotation globale de fonctionnement, son président, André Laignel, a expliqué que la péréquation dite verticale est devenue de facto horizontale : « *Aujourd'hui, il n'y a plus aucune péréquation verticale venant de l'Etat vers les collectivités territoriales puisque la totalité des 360 millions qui viennent abonder la DSU et la DSR sont pris soit sur la DGF ou les variables d'ajustement mais toujours sur les collectivités territoriales, elles-mêmes, ce qui vient impacter, là aussi, beaucoup les communes* »

La DSU (2 090 M€) étant actuellement presque moitié plus élevée que la DSR (1 442 M€) ce nouveau principe est à l'avantage des communes rurales et peut protéger, en partie au moins, notre commune contre d'éventuelles nouvelles contributions au redressement des comptes publics décidées par le gouvernement issu des élections présidentielles et législatives de cette année.

## **2. LES DÉCISIONS FISCALES NATIONALES IMPACTANT DIRECTEMENT LE BUDGET PRINCIPAL 2017 (SECTION DE FONCTIONNEMENT)**

Les décisions fiscales contenues dans la loi de finances pour 2017, ainsi que d'autres règles déjà en place auront un impact direct sur notre budget principal 2017. Par commodité, nous pouvons classer les effets en deux groupes : les réductions et les augmentations de recettes. À la différence de 2016, les augmentations seront cette année plus importantes que les réductions.

Les chiffres qui suivent sont ceux de la simulation produite par Ressources Consultants Finances basée sur les données disponibles début février, après la clôture des comptes administratifs 2016.

### **2.1 Réductions de recettes**

- Nouvelle contribution au redressement des comptes publics : -64 K€
- Nouveau prélèvement sur les compensations fiscales dites ajustées : -8 K€

### **2.2 Augmentations de recettes**

- Hausse des compensations fiscales, calculées sur les exonérations fiscales en N-1 (2016) : + 69 K€ (plus que rattrapant la baisse de 65 K€ des compensations en 2016)<sup>4</sup>
- Revalorisation des bases fiscales par 0,4% ce qui, amplifiée par l'évolution physique positive des bases, produira une augmentation des impôts ménages de 58 K€ ou de 1,8%, ramenant ainsi leur produit à un niveau (3 253 K€) très légèrement supérieur à celui de 2015 (3 247 K€) après la chute de 53 K€ enregistrée en 2016.
- Renforcement de la péréquation « verticale » par le biais de la DSR : la DSR augmentera de 86 K€,<sup>5</sup> permettant ainsi une progression de la DGF de 27 K€ malgré la contribution de 64 K€ que la commune doit payer au

<sup>4</sup>En 2015 certaines catégories de personnes de revenus modestes ont perdu leur exonération de la Taxe d'habitation (TH). En 2016 elles sont redevenues exonérées. À Plouguerneau les bases nettes TH (après soustraction des exonérations) ont baissé de 8 729 K€ en 2015 à 8 379 K€ en 2016, une baisse de 350 K€ ou de 4%, malgré la revalorisation d'un pourcent, tandis que les bases TH exonérées ont augmenté de 958 K€ en 2015 à 1 431 K€ en 2016 soit une différence de 473 K€.

<sup>5</sup>Suite à la décision prise par le Comité des finances locales, le 14 février, d'avantager les communes rurales les plus défavorisées, qui reçoivent la « DSR cible », en leur consacrant la moitié (contre 40 % l'an passé) de la progression de la DSR, l'augmentation de la DSR sera probablement plus élevée que prévue, de 10 K€, c'est à dire une augmentation totale de de 96 K€.

redressement des comptes publics. Pour la première fois depuis 2013, une baisse de la DGF n'aura pas lieu, donc, en 2017 pour notre commune. La DGF de 2017 (1 821 K€) sera néanmoins inférieure à celle de 2013 (1 956 K€) de 135 K€ ou de 6,9%.

L'évolution globale prévisionnelle des recettes de la ville est présentée en section 4.1.

### **3. PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES COMMUNALES**

La commune a travaillé de nouveau avec Ressources Consultants Finances (RCF) afin de mettre à jour les prévisions pour la période 2017-2020 en intégrant les résultats des comptes administratifs 2016 et en prenant en compte le plan pluriannuel d'investissement actualisé ainsi que le cadre économique et fiscal changeant.

En matière de maîtrise des dépenses, l'exécution du budget 2016 a produit des résultats supérieurs aux objectifs annoncés lors du débat d'orientation de février 2015 (une baisse de 1,13 % au lieu d'un simple gel) mais, comme prévu, les recettes ont aussi baissé de presque 200 K€. Par conséquent, l'épargne nette a été 17,6% plus élevée que prévue (361 K€ au lieu de 307 K€) - mais nettement inférieure à celle de 2015 (497 K€) - et le ratio encours de la dette/épargne brute (dit parfois ratio Klopfer) s'est presque stabilisé au lieu de se dégrader de façon significative (2015 9,0 ans ; prévision 2016 10,0 ans ; réalisé 2016 9,2 ans).

Les orientations de février 2017 pour 2017-2020 sont en évolution de trois manières par rapport à celles annoncées pour la même période il y a un an :

- La baisse des dépenses de fonctionnement en 2016 permet une augmentation des dépenses en 2017 au lieu d'une deuxième année de gel, augmentation rendue nécessaire, par ailleurs, par des décisions nationales modifiant le déroulement de carrière des fonctionnaires territoriaux et leur régime indemnitaire et augmentant la valeur du point d'indice utilisée pour calculer leur rémunération.
- La réduction du désendettement de la commune a été une forte priorité de la première moitié du mandat. Aucun nouvel emprunt n'a été levé dans la période 2014-2016, permettant ainsi la réduction de la dette de 2 040 K€. Aujourd'hui le traitement de la deuxième dette de la commune – l'état délabré de son patrimoine bâti – est devenu impératif. En effet, une salle de sport fermée, une autre salle de sport manquant d'étanchéité, une cuisine municipale générant des mises en garde administratives de plus en plus pressantes concernant le respect des normes impactent directement la qualité du service public que la commune offre à ses habitants ou menacent de le faire à court terme. La commune se doit d'intervenir pour redresser cette qualité de service ou la maintenir. Par conséquent, un investissement dans une nouvelle cuisine scolaire s'ajoute aux projets contenus dans la simulation de février 2016.

- Enfin, vu ce nouvel investissement et les restes à réaliser qui figureront dans le budget d'investissement 2017, la nouvelle simulation voit les investissements pour la période 2017-2020 passer de 1 514 K€ par an à 2 003 K€ par an. (Voir annexe 1 pour le plan des investissements (lignes budgétaires) dépassant 75 000 € entre 2017 et 2020.)

### 3.1 Maintenir la stabilité fiscale

Pour la quatrième année de suite de ce mandat, les taux d'imposition communaux resteront identiques à ceux de l'année précédente, à savoir :

Taxe d'habitation 18,99%  
Taxe sur le foncier bâti 24,41%  
Taxe sur le foncier non-bâti 38,04%

Prenant en compte l'évolution physique des bases d'imposition et leur faible revalorisation de 0,4% en 2017, suivi de 0,8% dans les années suivantes, ce choix laisse prévoir une augmentation des recettes des impôts ménages de 58 K€ en 2017 suivie d'une progression annuelle d'approximativement 60 K€. Les produits de fonctionnement dans leur ensemble augmenteront en 2017 de 164 K€, somme relativement importante en raison du redressement des compensations fiscales (+69 K€ voir supra). Elles progresseront ensuite à un rythme annuel de 80 K€ en moyenne sur la période 2018-2020, les compensations fiscales restant stables.

#### Prévisions de recettes en K€

	Impôts ménages	Produits de fonctionnement
<b>2015</b>	3 247	7 532
<b>2016</b>	3 195	7 338
<b>2017</b>	3 253	7 502
<b>2018</b>	3 321	7 571
<b>2019</b>	3 380	7 655
<b>2020</b>	3 441	7 739

### 3.2 Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans une période où les recettes de la commune augmentent faiblement ou baissent même, comme en 2016, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est primordiale, si la commune souhaite conserver une capacité d'autofinancement et donc d'investissement.

Comme l'année dernière, le scénario adopté prévoit en régime de croisière une augmentation réelle hors inflation de 0,5 % par an, avec exceptionnellement un taux de 1% en 2017 (et donc de 1,8% en valeur nominale) afin de prendre en compte trois

facteurs exogènes : l'augmentation de la valeur du point indice, l'introduction du nouveau régime d'indemnités pour les fonctionnaires territoriaux dit le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et la mise en application notamment pour la catégorie C, de loin la plus nombreuse, de l'accord national d'octobre 2015 concernant *la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations* (PPCR).

L'augmentation des dépenses prévue de 104 K€ concernera le chapitre 012 du budget, charges de personnel, pour plus de la moitié de son montant. Une nouvelle ligne budgétaire sera aussi créée pour le financement du 50<sup>e</sup> anniversaire du jumelage avec Edingen-Neckarhausen, permettant ainsi à la commune de maintenir son niveau de soutien aux associations organisant d'autres événements en cours de l'année.

### Prévisions d'évolution des charges de gestion courantes en K€

	Charges de gestion courantes
<b>2015</b>	5 799
<b>2016</b>	5 734
<b>2017</b>	5 838
<b>2018</b>	5 913
<b>2019</b>	5 989
<b>2020</b>	6 067

### 3.3 Donner la priorité à la remise en état du patrimoine bâti en 2017 et 2018 après quatre années de désendettement « pur »

Comme le souligne de façon répétée la Direction départementale des finances publiques (DDFiP), les difficultés financières actuelles de Plouguerneau sont surtout liées à son niveau d'endettement. La DDFiP conclut son *Analyse financière de la commune de Plouguerneau* portant sur les exercices 2012-2014 en ces termes : « *La situation financière peut être jugée peu satisfaisante en raison surtout du niveau élevé de l'endettement. (...) Le niveau très élevé de l'annuité de la dette fragilise la situation financière de la commune* ».

Cette annuité (paiement des intérêts et remboursement du capital) sur les emprunts levés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 s'élève, en effet, à 1,2 millions d'euros sur toute la période de 2013 à 2018. Elle baisse ensuite progressivement entre 2019 et 2024 avant de se stabiliser au niveau de 680 K€ entre 2024 et 2032. La dernière phase d'extinction de la dette occupe les années 2033-2038. (Annexe 2)

La commune vient de passer une quatrième année consécutive à rembourser des montants de capitaux conséquents (727 K€ en 2016) sans emprunter. Couplée à la

maîtrise des dépenses de fonctionnement, cette politique porte ses fruits. La dette par habitant est descendue lentement mais sûrement de son niveau très élevé de 2012 (1 991 € ou plus de deux fois la moyenne de la strate) pour atteindre 1 549 € à la fin de 2016. Le ratio Klopfer s'est rapproché de la barre des 9 ans malgré des recettes, et donc une épargne brute, fluctuantes.

La commune doit aussi, cependant, faire face à une deuxième dette, l'état dégradé de son patrimoine bâti. Pour les raisons déjà expliquées, il est devenu impératif de faire les investissements nécessaires pour réparer les toits des salles Jean Tanguy et Owen Morvan et de construire une nouvelle cuisine scolaire.

La mise à jour du plan pluriannuel d'investissement (PPI) fait évoluer les prévisions des montants des investissements de la manière suivante :

	<b>Simulation 2016</b>	<b>Simulation 2017</b>
<b>2016</b>	1 400	610
<b>2017</b>	1 361	2 839
<b>2018</b>	1 394	2 774
<b>2019</b>	1 538	1 103
<b>2020</b>	1 424	1 297
<b>Total</b>	<b>7 117</b>	<b>8 623</b>

L'écart entre les deux chiffres pour 2016 - le premier une prévision, le second le réalisé – démontre, néanmoins, les limites d'une telle approche. Même s'il y a des explications particulières du relativement faible taux d'exécution, en 2016, du budget d'investissement qui ne se reproduiront pas (notamment deux dossiers contentieux en attente de règlement), les budgets d'investissement ne se réalisent pour ainsi dire jamais à 100% souvent pour les autres raisons rencontrées en 2016, qui sont récurrentes : nécessité d'études complémentaires, lenteur de l'obtention de certaines autorisations administratives, difficultés rencontrées en cours de chantier, retards des entreprises ....

Il semble par conséquent plus réaliste, en termes de traduction du PPI en planification budgétaire, de partir d'une réalisation de 100% des restes à réaliser mais simplement de 70% des dépenses nouvelles inscrites, les 30% restant devenant les restes à réaliser ou les dépenses reportées de l'année suivante (N+1).

Un tel scénario donne la traduction budgétaire suivante du PPI 2017-2020 actuel en matière de dépenses d'investissement :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Restes à réaliser	340,5	749,55	832,2	330,9	389,1	2 642,25
70% nouvelles dépenses PPI	1 748,95	1 941,8	772,1	907,9		5 370,75
Total	2 089,45	2 691,35	1 604,3	1 238,8	(389,1)	8 013

Sur la base d'hypothèses nécessairement prudentes concernant le niveau de subventions possible – vu la totale absence de lisibilité concernant l'avenir, post 2017,

du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et donc concernant le montant de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et l'existence même de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – ce déroulement budgétaire nécessitera un besoin total d'emprunt sur la période 2017-2020 de 2 453 K€, un montant supérieur à la simulation de 2016 de 298 K€ mais inférieur de 549 K€ au montant du capital qui sera remboursé pendant la même période (3 002 K€).

	2016	2017	2018	2019	2020
Emprunt	0	541	1474	438	0
Remboursement capital	727	756	822	732	692
Encours au 31/12	10 142	9 927	10 579	10 285	9 593
Épargne brute	1 098	1 187	1 244	1 270	1 312
Encours (31/12)/ Épargne brute	9,2	8,4	8,5	8,1	7,3

Le ratio Encours de la dette / Épargne brute passe sous la barre des 9 ans mais connaît un pic à 8,5 en 2018 en raison de l'emprunt important de cette année avant de terminer à 7,3 en 2020. L'encours de la dette, après être remonté en 2018, poursuit sa baisse en 2019 et 2020 pour retrouver un niveau inférieur à celui de 2017.

#### 4. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2017

##### 4.1 Projets d'investissement inscrits dans le Plan pluriannuel d'investissement en 2017

Les projets d'investissement dont le montant est supérieur ou égal à 50 K€ sont les suivants :

Extension cantine du Petit Prince	398,0 K€
Kervenni	268,0 K€
Réfection salle Jean Tanguy (charpente, toit et bardage)	244,0 K€
Construction nouvelle cuisine scolaire (MO etc.)	200,0 K€
Cimetières (extension, accessibilité, columbarium)	156,0 K€
Acquisition ancien Blue Night	130,0 K€
Mise en accessibilité mairie	123,0 K€
Création d'un skate-park et aménagement paysager	112,0 K€
Programme annuel de voirie communale (marché)	100,0 K€
Enrochements à l'identique (dont 55 K€ en RAR)	80,0 K€
Réfection sentiers Grouanec	65,0 K€
Matériel/mobilier office et réfectoire Petit Prince	60,0 K€
Nouveaux sanitaires publics Lilia	60,0 K€
Éclairage public et armoires électriques	50,0 K€
Véhicules services techniques	50,0 K€
<b>Total</b>	<b>2 096 K€</b>

## 4.2 Recettes d'investissement

Les hypothèses concernant les recettes d'investissement pour 2017 sont les suivantes :

### Hypothèses : recettes d'investissement 2017 en K€

#### Recettes réelles

Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2016	850
FCTVA	77
Taxe d'aménagement	100
Subventions	365

#### Recettes d'ordre

Dotations aux amortissements	340
<b>Autofinancement via réduction excédent global de clôture<sup>6</sup></b>	<b>573</b>
<b>Total</b>	<b>2 305</b>

Une fois déduit un remboursement de capital pour la dette ancienne (contractée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013) de 756 K€ (presqu'un tiers des recettes), il restera 1 549 K€ pour financer les dépenses d'investissement hors capital avant de recourir à l'emprunt, qui se limitera aux environs de 540 K€ (voir supra).

---

<sup>6</sup>L'excédent global de clôture a augmenté de 915 K€ fin 2014 à 1 573 K€ fin 2016 en raison des excédents des budgets d'investissement. La baisse prévue fin 2017 laissera un excédent d'un million d'euros, montant suffisant pour fonctionner (encaisser et décaisser) sans ligne de crédit auprès d'une banque.

## **6. LES BUDGETS ANNEXES**

### **Le budget de l'eau**

Depuis le 1er janvier 2016, le budget eau est autonome financièrement, sa trésorerie est distincte de celle du budget principal.

En 2017 le marché de travaux de renouvellement, renforcement et amélioration du réseau d'adduction d'eau potable arrivera à son terme.

Le travail de sectorisation est en cours avec la SPL Eau du Ponant et s'achèvera au cours du premier semestre 2017.

L'étude pour la remise en fonction du captage de Poulloulan est en cours.

L'étude pour la mise en place d'un surpresseur au le château d'eau du bourg est amorcée.

Tous ces travaux sont financés avec les recettes propres du budget eau sans avoir recours à l'emprunt.

A compter de 2018, le recours à l'emprunt sera à envisager pour financer les travaux.

Le budget eau est peu endetté, il supporte 4 emprunts dont 3 à taux variable.

### **Le budget assainissement**

Depuis le 1er janvier 2016, le budget assainissement est autonome financièrement, sa trésorerie est distincte de celle du budget principal.

Les investissements envisagés pour 2017 sont la pose de débimètres sur les déversoirs des postes de relevage pour connaître la quantité d'eau usée rejetée en cas de trop plein

Afin de préparer au mieux le transfert de compétence à la CCPA, une étude patrimoniale et tarifaire sera effectuée sur les exercices 2017 et 2018.

Ce budget ne comporte pas d'engagements pluriannuels.

Le budget assainissement supporte 4 emprunts dont 2 à taux variable.

### **Le budget petite enfance**

Les dépenses de fonctionnement de la structure apparaissent stationnaires.

En 2017, l'accompagnement à la parentalité et la mise en place d'un comité de parents sont les principaux projets.

Les principaux investissements concerneront l'aménagement d'un bureau dans le hall.

Le budget petite enfance ne comporte aucun emprunt.

### **Le budget lotissement du Gwelmeur**

Actuellement il reste 6 lots non réservés.

Les travaux d'éclairage public sont en cours et les travaux d'espaces verts et de voirie devraient s'achever au premier semestre.

### **Le budget des ports**

Le budget des ports poursuit son développement par des investissements mesurés.

En 2017 les mesures permettant l'application du règlement de police des ports seront mises en place (signalétique, marquage au sol).

A ce jour aucun emprunt n'a été contracté sur ce budget et aucun investissement pluriannuel n'est envisagé.

### **Le budget de l'Espace Culturel Armorica**

Les dépenses d'investissement sur 2016 concernent principalement des matériels et équipements scéniques.

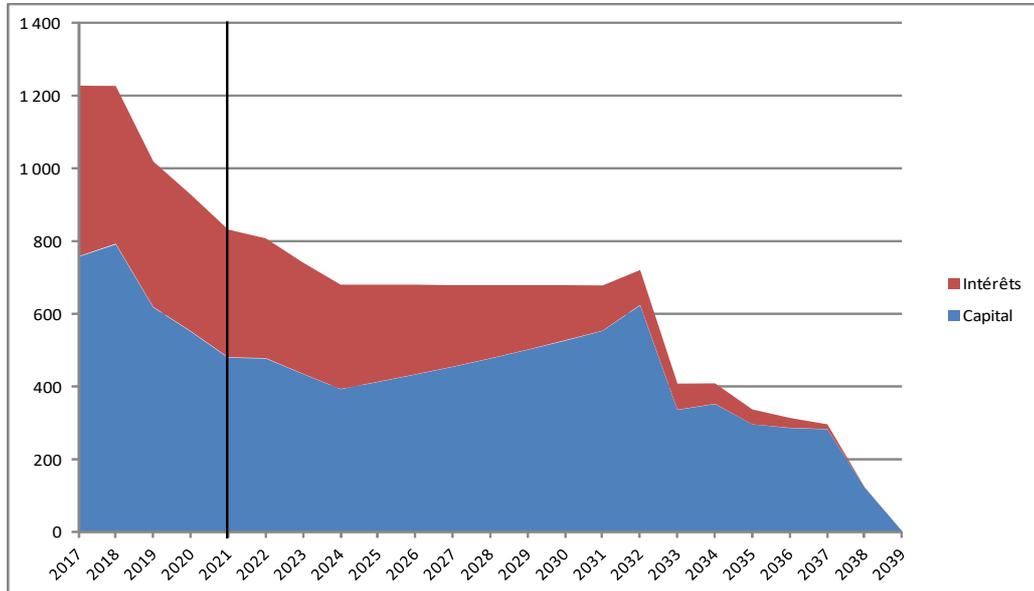
A ce jour aucun emprunt n'a été contracté sur ce budget et aucun investissement pluriannuel n'est envisagé.

**Annexe 1 Plan pluriannuel d'investissement (lignes budgétaires de 75 000€ et plus)**

	2017	2018	2019	2020	Total
Construction cuisine scolaire	200 000,00 €	1 200 000,00 €			1 400 000,00 €
Aménagement Kervenni	268 000,00 €	368 000,00 €	145 000,00 €		781 000,00 €
Voirie communale	100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	700 000,00 €
Extension école Petit Prince	398 000,00 €	100 000,00 €			498 000,00 €
Aménagement maison communale : espaces publics et associatifs				400 000,00 €	400 000,00 €
Réfection toit Salle Jean Tanguy	244 000,00 €				244 000,00 €
Réfection toit Salle Owen Morvan	20 000,00 €	217 000,00 €	5 000,00 €		242 000,00 €
Aménagements urbains nécessaires aux PMR		75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	225 000,00 €
Éclairage public (dont armoires électriques)	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	200 000,00 €
Aménagement Île Vierge			100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
Cimetières (acquisition de terrains,accessibilité, columbarium)	156 500,00 €	29 000,00 €			185 500,00 €
Véhicules services techniques	50 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	170 000,00 €
Mise en accessibilité ERP	153 000,00 €	15 000,00 €			168 000,00 €
Achat ex Blue Night	130 000,00 €				130 000,00 €
Sanitaires publics (Lilia et bourg)	60 000,00 €	60 000,00 €			120 000,00 €
Création skate-park	112 000,00 €				112 000,00 €
Enrochement	80 000,00 €				80 000,00 €
"Sentier des douaniers"	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	75 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 041 500,00 €</b>	<b>2 264 000,00 €</b>	<b>655 000,00 €</b>	<b>970 000,00 €</b>	<b>5 930 500,00 €</b>

## Annexe 2 Plan d'extinction de la dette (antérieure au 01/01/2013)

### Plan d'extinction de la dette (antérieure au 01/01/2017)



### Plan d'extinction de la dette (antérieure au 01/01/2017)

	Capital	Intérêts	Annuité	Var° Annuité
2017	756	470	1 226	
2018	791	435	1 226	-1
2019	617	401	1 018	-208
2020	551	376	927	-91
2021	479	352	831	-96
2022	477	329	806	-25
2023	434	306	740	-66
2024	392	287	679	-61
2025	412	267	679	0
2026	432	246	678	0
2027	454	224	678	-1
2028	477	201	678	0
2029	501	177	677	0
2030	526	151	677	0
2031	553	125	677	0
2032	623	95	719	42
2033	335	72	407	-312
2034	351	57	408	1
2035	295	41	336	-72
2036	285	27	312	-23
2037	281	14	295	-17
2038	120	1	121	-174
2039	0	0	0	-121